

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2017

Le conseil municipal, dûment convoqué le 22 avril 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Murielle BARBECOT - Thierry DUSSAUGE - Sylvie PEGOURIE - Patricia ALLOUCHE - Michèle PAEMELAERE - Jean-Marie MANGEOT - Elizabeth MAQUET - Patrice LAPIERRE - Christian MARCUCCILLI - Jacky NOUET.

Excusés : Marie-Jeanne LIATOUT - Martial FAILLET (pouvoir à Jean-Marie MANGEOT)

Absents : Norberto DIAS - Laurent DUTKIEWICZ

Secrétaire de séance : Murielle BARBECOT

Le compte-rendu de la séance du 28 mars n'apporte aucune remarque.

DEMANDES DE SUBVENTION

L'assemblée prend connaissance de deux demandes de subvention émises par :

- l'association FCPE du Collège de la Dombes pour un montant de 200 € (10 € par élève), l'assemblée accorde à l'unanimité cette subvention pour l'année 2017.
- l'association SMHA, l'assemblée rappelle sa position lors de la séance du 7 mars où il avait été précisé que la demande était accordée exceptionnellement à une association de la commune, malgré les délais dépassés mais que c'était la dernière accordée cette année. A l'unanimité cette demande est refusée.

DECISIONS MODIFICATIVES

BUDGET PRINCIPAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses imprévues	022		800			
Virement section investissement	023		- 1000			
Subvention aux associations	6574		200			
Matériel et outillage	2158	179			5 000	
Virement de la section de fonctionnement	021					1 000
Subventions autres	1328	179				4 000
TOTAL			0	0	5 000	5 000

BUDGET LOCAL CIAL			FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
<i>Libellé</i>	<i>Article</i>	<i>Op.</i>	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses imprévues	022		- 5000			
TOTAL			- 5000	0		

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire présente la demande de Mme MARTIN et Mr TOURRETTE pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle cadastrée section B n° 128 suite à l'acquisition de la propriété de Mme THORAND et Mr REYNAUD. Ils seront autorisés à occuper à titre gratuit une surface d'environ 36 m² et s'obligeront à la maintenir en bon état. En outre ils devront permettre à la municipalité ou à des entreprises d'accéder à cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention.

ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS LEGISLATIVES

L'assemblée met en place les bureaux de vote pour les 11 et 18 juin prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- Le projet d'aménagement de la zone 1 AUm a été présenté par l'aménageur lors d'une réunion le 27 avril dernier. Les élus indiquent qu'ils souhaitent que le projet qui a été présenté le 27 avril soit celui qui sera réalisé.

Ainsi, la modification du PLU sera approuvée si le projet de permis d'aménager correspond aux attentes des élus.

Enfin, un cahier de prescriptions sera élaboré concernant la réalisation des constructions

Monsieur DUSSAUGE demande s'il est possible d'avoir un bilan financier afin de savoir si le projet est viable, évitant ainsi d'avoir des modifications qui dénatureraient le projet initial.

Monsieur NOUET soulève la question de la présence du city stade à proximité des logements locatifs. Monsieur le maire n'a pas connaissance de prescription. La question de la proximité du city stade sera évoquée avec l'aménageur et son architecte lors des réunions à venir.

L'assemblée autorise monsieur le maire à valider le projet qui a été présenté le 27 avril par un courrier à l'aménageur.

- Une convention sera mise en place concernant la mise à disposition à un agriculteur d'une parcelle d'environ 5000 m² située vers le terrain de foot.

- Les propriétaires concernés par un arrêté de péril sont convoqués samedi prochain.

- Un contrôle sera assuré par la commune concernant les constructions sans autorisation. Les propriétaires seront informés, notamment ceux du lotissement du Petit Bertin où des murs de clôtures sont construits sans autorisation malgré l'information qui leur a été faite.

- Suite à une rencontre en mairie, une déclaration de gîte rural a été déposée.

- La commission du personnel va être réunie afin de recevoir les différents candidats pour le remplacement d'un agent d'entretien.

- L'inauguration de la mairie est reportée au 24 juin car le SAS ne sera pas posé avant mi mai.

- Le juge de l'expropriation a rendu sa décision en fixant à 6 €/m² l'indemnité principale concernant l'extension du cimetière.

- Monsieur MANGEOT demande un point sur les travaux de la mairie : les plinthes ne sont toujours pas chiffrées.

Concernant l'extension du parking de la gare, il signale qu'il y a des mécontentements concernant les ralentisseurs. Cet aménagement a été réalisé afin d'empêcher les incivilités la nuit avec des véhicules.

La séance est levée à 22 H 30.